

VILLE  
DE  
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Baume les Dames  
Arrondissement de Besançon

**COMMUNE DE BAUME LES  
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 3

**Date de convocation**

09/11/2022

**Date d'affichage**

22/11/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 15 novembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

**Étaient présents (21) :**

Arnaud MARTHEY, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESANE, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

**Procurations données (5) :**

Marie-Christine DURAI donne pouvoir à Arnaud MARTHEY  
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON  
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE  
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT  
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

**Absents (3) :**

Bruno DEBRIE  
Philippe RONDOT  
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Francine COUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Délibération n° I15/2022**

**Objet : Avenant n°1 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux du bassin d'orage**

Par délibération en date du 3 mai 2022, le conseil municipal a retenu le groupement Cabinet MONTMASSON Ingénieurs Conseils / SETUI/ David Ferré, pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un bassin d'orage, dont le coût estimé des travaux était de 5 600 000.00 € HT.

Le montant total des honoraires était de 118 872.45 € HT (marché de base 103 189.63 + M1 : 3151.18 HT + M2 : 1370.08 HT + M3 : 1598.42 HT + M4 : 2374.80 HT + M5 : 1278.74 HT + M6 : 5909.60 HT).

Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet définitif. Il convient à ce stade des études, et conformément aux dispositions du livre IV, Titre III du Code de la Commande Publique régissant la maîtrise d'œuvre, d'établir par avenant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le montant définitif des travaux à ce stade est de 6 890 069.00 € HT avec un taux de rémunération de 1,8426%.

Le forfait de rémunération définitif est réparti de la manière suivante :

Éléments de mission	Taux	Montant HT
Reprise PRO	20.85	26 470.41 €
ACT	17.9	22 725.20 €
VISA	11.95	15 171.29 €
DET	39.52	50 173.17 €
AOR	9.78	12 416.34 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>126 956.41 €</b>

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 025-212500474-20221115-115\_2022-DE



Missions complémentaires		Montant HT
M1	OPC ordonnancement, Pilotage, Coordination	3 877.12
M2	Coordination SPS Sécurité et protection de la santé	1 370.08
M3	Contrôleur Technique de Bâtiment	1 598.42
M4	Études géotechniques G4	2 374.80
M5	Contrôle des réseaux	1 278.74
M6	Demandes de subvention	5 909.60
<b>Total</b>		<b>16 408.76</b>

Le nouveau montant des honoraires est de 143 365.17 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable de la commission MAPA du 8 novembre 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Vote du Conseil :**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

